

<b>Zeitschrift:</b>	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
<b>Herausgeber:</b>	Comité central de la Croix-Rouge
<b>Band:</b>	27 (1919)
<b>Heft:</b>	2
 <b>Artikel:</b>	La Croix-Rouge et la guerre
<b>Autor:</b>	Naville, Edouard / D'Épine, Adolphe / Gautier, Alfred
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-682450">https://doi.org/10.5169/seals-682450</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La Croix-Rouge et la guerre

Le Comité international de la Croix-Rouge adresse en date du 27 novembre 1918 aux sociétés de la Croix-Rouge et aux belligérants la circulaire que voici, qu'on lira sans doute avec le plus vif intérêt.

Le 11 novembre, l'armistice était proclamé sur tous les fronts. Après quatre ans de combats ininterrompus dans les trois continents de l'ancien monde, le canon et la fusillade ont fait silence. Sur terre, sur mer et dans les airs, la terrible œuvre de destruction et de carnage s'est subitement arrêtée, et le monde entrevoit déjà cette figure bénie et si ardemment désirée: la paix.

Le Comité international de la Croix-Rouge partage la joie et la reconnaissance du monde entier à la pensée que cette tuerie qui a coûté la vie à des millions d'hommes a enfin cessé. Les hôpitaux ne se rempliront plus de foules d'infortunés, qu'un art médical perfectionné arrache sans doute à la mort, mais pour les rendre à la vie mutilés et souvent réduits à l'impuissance. Et l'on ne verra plus les longues processions de combattants désarmés, traînant dans la captivité une vie de tristesse et de langueur.

En face de ces circonstances, le Comité international s'est demandé en quoi son œuvre devait se modifier et quelle était la tâche qu'il aurait désormais à remplir. Les proportions colossales qu'a assumées cette guerre ont fait naître des conditions nouvelles et ont influé sur l'action du Comité. Dans tous les pays belligérants les Croix-Rouges nationales ont pris un développement considérable, en rapport avec le chiffre énorme des blessés qu'elles ont eu à soigner. Aussi le Comité a-t-il été forcé de laisser en grande partie aux sociétés nationales et aux Etats ce vaste

domaine qui, à l'origine, a provoqué la fondation de la Croix-Rouge. Il l'a fait d'autant plus facilement qu'en ce qui concerne les blessés, les principes de la Croix-Rouge ont eu gain de cause, et que les belligérants s'y conforment.

En revanche, dès la déclaration de la guerre, le Comité s'est fait un devoir de mettre à exécution la résolution de la conférence de Washington, qui le chargeait de s'occuper des *prisonniers*, avec le concours d'agences que chaque Croix-Rouge devait fonder en vue du même but. En août 1914, ces agences n'existaient nulle part; aussi avons-nous été obligés de faire les premiers pas dans cette voie, et même d'élargir notre champ d'action. De simple organe de transmission de listes et de correspondances que nous devions être, nous sommes devenus le centre auquel on s'adressait pour des renseignements de tout genre sur les prisonniers, et notre agence a pris le développement qu'elle a atteint aujourd'hui, travaillant d'accord avec celles qui ont été établies depuis lors dans les pays neutres et belligérants. On nous a demandé aussi de veiller à la manière dont étaient traités les prisonniers, et d'aller voir si l'on observait à leur égard les prescriptions des conventions.

Cette œuvre du Comité était nouvelle; elle est née des circonstances; elle est conforme à la grande loi d'humanité qui a inspiré la Croix-Rouge et qui doit dominer l'activité du Comité au delà même parfois du champ normal et primitif de cette activité. Comment adoucir les maux de la guerre, c'est là ce que nous avons constamment à rechercher, et nous ne devons pas hésiter à mettre en avant une idée nouvelle qui pourrait conduire à ce résultat.

Bien que l'on nous ait opposé souvent les nécessités militaires ou politiques, nous ne cesserons pas, en toute occasion, de défendre la cause humanitaire. Ainsi, nous occupant des prisonniers, nous avons pu juger de ce qu'étaient leurs souffrances et les angoisses de leurs proches. Maintenant que la paix est en vue, nous demandons instamment que leur rapatriement se fasse le plus rapidement possible, et qu'ils aient bientôt le bonheur de retrouver famille et patrie.

Il est clair qu'avec le retour des prisonniers dans leur foyer, cette branche de notre activité n'existera plus. Mais nous avons devant les yeux dès maintenant un devoir tout aussi pressant. Dans tous les pays en guerre, c'est par centaines de milliers que se comptent les mutilés, les impotents, les invalides, pour lesquels il faudra trouver quelque moyen de vivre, quelque occupation qui ne dépasse pas leurs forces très diminuées. Puis il y aura à lutter contre les ravages de la tuberculose, qui, surtout parmi les prisonniers insuffisamment nourris, menace de faire chaque jour de nouvelles victimes. Enfin, il y a ces foules de veuves et d'orphelins, ces vieux parents, privés de celui qui était leur soutien et de qui dépendait leur existence. A tous ceux-là, il sera urgent de porter secours. Nous savons que dans plusieurs pays on s'en occupe déjà activement. Ici ce sont les Etats, là ce sont des sociétés privées. Quels sont les moyens les plus efficaces pour alléger en quelque manière ces maux sans nombre? La législation ne devra-t-elle pas intervenir?

Il semble que pour atteindre le but, la coopération serait d'une grande utilité. N'y aurait-il pas grand avantage à mettre en commun les expériences qu'ont faites chaque pays? Une *conférence*, dans laquelle les Etats et les Croix-Rouges exposerait comment ils entendent résoudre

ces questions si poignantes et si difficiles, ne conduirait-elle pas à un échange d'idées très profitable?

Nous soumettons ce projet aux intéressés, en les priant de vouloir bien nous dire ce qu'ils en pensent et comment ils l'accueilleraient. Ce qui dicte cette proposition au Comité international, c'est la conviction bien arrêtée qu'un des premiers devoirs de la paix, c'est de travailler à soulager en quelque mesure les misères de tout genre que la guerre a entraînées à sa suite, et c'est le désir de faire quelque chose en faveur des infortunées victimes du fléau terrible qui, il faut l'espérer, a désolé le monde pour la dernière fois.

*Au nom du Comité international  
de la Croix-Rouge:*

EDOUARD NAVILLE, président p. i.  
ADOLPHE D'ESPINE, Dr F. FERRIÈRE,  
ALFRED GAUTIER, vice-présidents.

\* \* \*

Une circulaire récente du Comité international de la Croix-Rouge annonce que ce comité, ayant beaucoup étendu son activité, a été amené à augmenter le nombre de ses membres. Dans le courant de l'année 1918 il a fait appel à M. Paul Des Gouttes et à M<sup>me</sup> Marguerite Cramer.

M. Des Gouttes, sans faire partie encore officiellement du Comité, en était secrétaire général depuis bien des années et rédige depuis vingt ans le *Bulletin international*. Très au courant de tous les problèmes relatifs à la Convention de Genève et à la Croix-Rouge, notamment de toutes les questions juridiques dont il a fait une étude spéciale, il était désigné depuis longtemps pour faire partie du Comité international.

M<sup>me</sup> Marguerite Cramer est la première femme qui soit admise parmi les membres de ce comité. Elle le mérite à tous

égrards par l'intelligence et le dévouement avec lesquels elle a, depuis le commencement de la guerre, pris une part prépondérante à la direction du service des prisonniers alliés de l'agence de Genève. M<sup>me</sup> Cramer a été plusieurs fois, au cours

de la guerre, envoyée en mission à l'étranger, à Paris et en Allemagne, avec des membres du Comité. Elle connaît parfaitement la question des prisonniers de guerre et pourra rendre à la Croix-Rouge de précieux services.

## Blessés d'autrefois

Il est en nous une telle faculté d'oubli que l'on peut espérer que bientôt cette guerre ne sera plus, même pour ceux qui y furent engagés quatre longues années, que comme un mauvais rêve. Les villes et les villages s'élèveront sur les décombres et sur les plaines labourées par les obus onduleront de nouveau les moissons pacifiques. Peut-être, dans le soleil de la justice, seront-elles plus belles, ainsi que l'annonce ce chant de guerre des Camelots du Roi, dont tant et tant ont bravement donné leur vie pour la République :

Demain sur nos tombeaux,  
Les blés seront plus beaux !

Une fois encore, la vie aura triomphé de la mort. Et dans vingt ans d'ici les amoureux qui vont par les sentes, sous l'éternelle clarté des étoiles, borneront l'univers à leurs amours, oubliieux de la tuerie qui désola notre époque et saccagea nos cœurs.

Oui, mais les « grands blessés » ? Eux n'oublieront pas, traînant jusqu'à la fin une existence diminuée et sans joie. Et ils sont des milliers par le monde.

Du moins, est-ce une consolation de savoir qu'ils ont été bien soignés. La science n'est point uniquement au service de la barbarie. Si elle a inventé des façons effroyables de tuer et de blesser, elle sait aussi mieux qu'autrefois panser les plaies. Et l'on ne dira jamais assez

le dévouement obscur des médecins et des infirmiers qui dans les lazarets se sont penchés sur les souffrances des victimes de la guerre. Tous les spécialistes le reconnaissent, la chirurgie a fait ces dernières années des progrès étonnantes et elle a réalisé des miracles.

La chirurgie de guerre fut longtemps si rudimentaire que l'esprit moderne en est effaré. Et l'on pouvait lire dernièrement sur ce sujet dans la *Revue hebdomadaire* un très curieux article de M. Edmond Perrier, tiré du livre du Dr Cabanès : *Chirurgiens et blessés à travers l'histoire*.

Peut-être était-on jadis moins sensible à la souffrance ? Le fait est qu'on trouverait difficilement aujourd'hui un soldat qui, blessé comme le duc Arthur, neveu de Richard Cœur-de-Lion, placerait lui-même une hache sur sa jambe et commanderait à un camarade de frapper dessus avec un marteau jusqu'à ce que tombe la partie malade, ou qui se préterait au mode d'amputation préconisé par Botal, médecin de Charles IX et d'Henri III, qui proposait de « laisser tomber une lourde hache rendue plus pesante-encore par des poids sur le membre à amputer, appuyé lui-même sur une autre hache très tranchante.

Quant aux syncopes résultant de la perte de sang, Henri de Mondeville, célèbre chirurgien du XIV<sup>me</sup> siècle, élève